

BUDGET



La Ville maintient ses taux d'imposition

ÉLECTIONS



Voter, un acte civique et un devoir citoyen

SÉCURITÉ



La Ville de Gonesse demande à l'État de mettre les moyens sur la sécurité

URBANISME



Îlot central: la construction a démarré

dossier

Nouvel hôpital

Le Conseil de surveillance s'oppose à La suppression de 140 lits



Découvrez le nouveau site de La ville de Gonesse

WWW.VILLE-GONESSE.FR



Créez
votre compte citoyen



Devenez fan de La Ville
sur Facebook



Suivez La Ville
sur Twitter



Abonnez-vous à La page
Dailymotion de La Ville



- **Actualités** p. 4 à 7
- **Conseil municipal** p. 21
- **Bloc-notes** p. 22



N° 174 • avril 2012

Imprimé à 11 500 exemplaires.
Mensuel des habitants de la ville de Gonesse.

Directeur de la publication:
Jean-Pierre Blazy.

Conseiller municipal délégué à la communication et aux affaires générales:
Cédric Sabouret.

Directeur de la communication:
Nicolas Morère.

Rédaction et secrétariat de rédaction:

Tiffany Assouline (Les Argonautes),
Marie-France Baully, Chaouki Houamel,
Maquette: Cécile Bancal.

Conseil éditorial et graphique:
Alain Assouline (Les Argonautes).
Photos: mairie de Gonesse.

Photogravure et imprimerie:
Agora Print.

Administration:
Service communication, Hôtel de ville,
66, rue de Paris, BP 60,
95 503 Gonesse CEDEX.

Tél. : 01 34 45 11 11 (standard).

Fax: 01 34 45 11 22.

ISSN: 1257-0621.

Si vous ne recevez pas le Gonessien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, signalez-vous au service Communication au 01 34 45 11 25.



BUDGET
La Ville maintient ses taux d'imposition

CITOYENNETÉ
Voter, un acte civique et un devoir citoyen



DOSSIER
Nouvel hôpital : le Conseil de surveillance s'oppose à la suppression de 140 lits

SÉCURITÉ
La Ville de Gonesse demande à l'État de mettre les moyens sur la sécurité



SÉCURITÉ
Comment améliorer la sécurité aux abords des écoles?

ENVIRONNEMENT
Propreté : l'affaire de tous



SANTÉ
La Maison des adolescents a fermé ses portes

URBANISME
Îlot central : la construction a démarré



citoyenneté

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Lundi 19 mars, la Ville de Gonesse, le Comité d'Entente, les Associations d'Anciens Combattants de Gonesse et la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie ont participé aux commémorations du 50^e anniversaire du "cessez-le-feu" au rond-point du Souvenir-Français et au cimetière de Gonesse ainsi qu'à Sannois où est installé le mémorial départemental.

Tous ont insisté sur la nécessité d'entretenir le devoir de mémoire des victimes militaires et civiles de ce drame (plus de 400 000 victimes dans un camp, et jusqu'à 30 000



dans l'autre). Pour le Maire de Gonesse « *Plus qu'une leçon d'histoire, c'est avant tout un acte fondamental de citoyenneté et de civilité. C'est aussi un élément au service du vivre-ensemble. Les commémorations renforcent les liens entre les générations* ».

Les photos des cérémonies gonessiennes et sannoisiennes sont visibles dans la galerie photo du site internet : www.ville-gonesse.fr/mediatheque

commerce

Le Casino shopping ouvre bientôt ses portes dans la halle du marché

Avec un marché en baisse de fréquentation et une halle à préserver, la Ville a pris la décision d'installer un supermarché de proximité dans la halle du marché (cf. notre dossier du mois de février).

Nouvel élan pour le commerce de proximité dans le centre ancien, cette nouvelle enseigne doit attirer davantage de clients potentiels aux abords de la halle du marché, et profiter aux commerçants qui

s'y trouvent. À l'ouverture prévue début avril, cette nouvelle enseigne proposera une superficie de vente de 426 m², accessible du lundi au samedi de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h.



citoyenneté

Cérémonie du Souvenir des déportés le dimanche 29 avril

Cette commémoration a lieu en souvenir des victimes de la déportation dans les camps de concentration au cours de la seconde guerre mondiale. À partir d'un rassemblement à 10h au rond-point du Souvenir Français, et après la levée des couleurs et le dépôt de gerbes par la Ville devant la plaque commémorative du Souvenir Français, le cortège se rendra au cimetière par l'avenue du Maréchal-Juin. Le conseil municipal,

le comité d'entente des anciens combattants de Gonesse organisent cet événement auquel tous les Gonessiens sont invités.

Informations pratiques

Un car sera mis à disposition à 9h45 rue de Paris le long de la Mairie.

Contact

Agence civile
Tél.: 01 30 11 50 50

vie des quartiers

Square des Sports: la dépose des bardages bois des balcons a démarré

Suite aux feux d'appartements survenus l'automne dernier (les 14 et 26 octobre) square des Sports, la Ville et les résidents s'étaient rapidement interrogés sur les causes des incendies.

Deux réunions publiques avaient été organisées par la Municipalité les 9 novembre 2011 et 25 janvier 2012 afin de recueillir la parole des habitants, apaiser leur crainte et insister auprès du bailleur pour que des travaux conséquents soient rapidement menés pour sécuriser les appartements.

Une expertise judiciaire a été menée et le bardage bois des balcons qui venait d'être installé mais qui avait soulevé les plus vives interrogations et inquiétudes des habitants



et de la Ville lors des réunions publiques, sera déposé.

Les opérations devraient durer 3 mois. Les locataires seront informés de l'intervention sur leurs balcons par i3F quelques jours avant l'intervention.

actualité

Fermeture temporaire de l'église St-Pierre – St-Paul à partir du 11 juin

Conformément à la réglementation en matière d'archéologie préventive, des fouilles doivent précéder l'engagement de travaux afin d'éviter que le patrimoine ne soit détruit ou rendu inaccessible.

L'INRAP (Institut national de recherches archéologiques

préventives) a donc effectué en 2011 une première phase de fouilles avant le début des travaux de chauffage et de mise aux normes de l'électricité dans l'église.

La seconde phase des fouilles et de la réalisation du chauffage électrique sur toute l'emprise



de l'édifice imposeront la fermeture de l'église pour une durée estimée à 13 mois à compter du 11 juin.

Plus d'informations dans le prochain numéro du Gonesien.

actualité

Les élus participent à la minute de silence dans les écoles



À la suite du drame survenu dans une école lundi 19 mars à Toulouse, tous les élèves des écoles, collèges et lycées de France ont observé une minute de silence mardi matin à 11h afin de rendre hommage aux victimes (un professeur et trois élèves), morts assassinés la veille, peu avant le début des cours, aux abords et dans l'enceinte de l'établissement de Haute-Garonne.

À l'issue de la minute de silence, les enfants ont pu échanger sur le drame, la violence à l'école et les valeurs de la République.

Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse, Françoise Henne-

belle, maire-adjointe en charge de l'éducation scolaire, de Malika Caumont, maire-adjointe en charge de la civilité, la citoyenneté, la vie associative et la coordination des centres socioculturels et Michel Jaurrey, maire-adjoint en charge des finances, du budget et du projet de ville ont participé à ce moment d'échange avec une classe de CM2 de l'école Marie Curie à la Fauconnière. Les thèmes du vivre-ensemble, de respect et des droits des enfants ont longuement été abordés par les enfants et les élus. Tous ont insisté sur la nécessité de promouvoir dès le plus jeune âge le vivre-ensemble et la tolérance afin de combattre les idées racistes et antisémites.

santé

Un nouveau cabinet d'infirmières à Gonesse

Anne Barbou, Françoise Koumbairia, Nicole Menant et Tibillé Mgongolo vous reçoivent ou se rendent à domicile pour vos soins, sur rendez-vous, depuis le premier janvier. Leur nouveau cabinet d'infirmières est situé au 36 avenue Gabriel-Péri.



Contact

Tél.: 01 34 19 11 73
ou 06 06 78 39 86

commerce

Dog's story: la boutique pour chiens et chats

Ce jeune entrepreneur qui n'a pas encore 30 ans, travaille depuis plus de 15 ans dans l'animalerie et s'y connaît en matière de nutrition pour les animaux.

La boutique, qui fêtera ses cinq ans en juillet, propose de l'alimentation et des accessoires pour chiens et chats à prix cassés. Située dans l'Espace Godard, l'entrée du parking se trouve à

proximité du rond-point de Bonneuil, Dog's story est ouvert du mardi au vendredi de 14h à 19h et le samedi de 10h30 à 19h sans interruption.

Contact

Tél.: 01 39 85 91 47



formation

Les rendez-vous de l'alternance vous aident à préparer votre rentrée

Vous souhaitez devenir apprenti à la prochaine rentrée? Pour vous permettre de commencer dès maintenant et dans les temps à chercher une entreprise et pour bien vous préparer, le Point Information Jeunesse vous accompagne dans vos démarches grâce aux "RDV de l'alternance".

• **Réunions d'information** ouvertes aux jeunes et aux parents intéressés sur l'alternance, les contrats d'apprentissage, les places en CFA...

Animées par une conseillère de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCIV)

Judi 19 avril 14h-16h
Vendredi 14 septembre 10h-12h

• **Ateliers "le look de l'emploi"**, pour se préparer à la rencontre avec les employeurs et travailler sur la confiance en soi.

Animés par une conseillère en

image. Places limitées, inscription conseillée.

Mercredi 18 avril 14h-17h

Judi 26 avril 14h-17h

Mercredi 23 mai 16h-19h

Mercredi 27 juin 14h-17h

Mardi 11 septembre 14h-17h

Judi 13 septembre 14h-17h

• **Ateliers "CV - lettre de motivation"**, pour faire ou améliorer son CV et sa lettre de motivation. Places limitées, inscription conseillée.

Mercredi 18 avril 16h-19h

Vendredi 20 avril 10h-12h30

Mercredi 25 avril 10h-12h30

• **Atelier "organiser sa recherche d'emploi"**

Mercredi 11 avril 17h-19h

Mardi 17 avril 17h-19h

Mardi 22 mai 17h-19h

Tous ces ateliers et réunions auront lieu au PIJ.



Informations pratiques

Point Information Jeunesse

1, avenue Pierre Salvi - 95 500 Gonesse

Tél.: 01 34 45 19 72 - Fax.: 01 34 45 19 76 - pij@mairie-gonesse.fr

Horaires d'accueil: Lundi, jeudi, vendredi 14h-17h30 et mardi, mercredi 14h-19h

santé

Conférence-débat du 12 avril, « faire face aux pertes de mémoire liées au vieillissement »

La conférence-débat la "Madeleine de Proust" organisée conjointement par la Mutualité Île-de-France et la Ville de Gonesse traite du

processus normal du vieillissement cognitif. Elle s'inscrit dans la continuité des ateliers sur la préservation de la santé proposés par le CCAS

tout au long de l'année 2011. Co-animée par une psychologue et une neuropsychologue l'atelier aborde les différentes mémoires et les processus de mémorisation, donne des clés pour stimuler notre mémoire, faire face à la perte de mémoire et dédramatiser ces troubles. Les participants pourront ensuite s'inscrire à un cycle d'ateliers mémoire organisé à la Maison Intergénérationnelle. La conférence est gratuite sur inscription préalable auprès du CCAS.



Informations pratiques

La conférence aura lieu de 14h30 à 16h30 à la Maison Intergénérationnelle

4, rond-point des Droits de l'Homme

Entrée gratuite
Inscription obligatoire auprès du CCAS

1, avenue Pierre Salvi
Tél.: 01 30 11 55 20

culture

Sortie du nouveau livre de Marie Poirot

Marie Poirot fait partie des artistes de Gonesse. Après *Esquisse douleur*, *Cœur en émoi*, *Jamais sans amour*, *Turbulence tolérance*, elle publie *Émotions sans concession*. Ce recueil de textes, inspirés par des anecdotes réelles, illustre l'idée que parfois « la tendresse et *Bleus au cœur*, la réalité dépasse la fiction ».

elle publie *Émotions sans concession*. Ce recueil de textes, inspirés par des anecdotes réelles, illustre l'idée que parfois « la tendresse et *Bleus au cœur*, la réalité dépasse la fiction ».



Nettoieement des voies, éclairage public, graffitis, espaces verts, dégradations diverses, collecte des encombrants en cas d'impossibilité de se rendre à la déchèterie...

Soyez éco-citoyens



APPELEZ ALLÔ ENVIRONNEMENT
AU 08 1 000 00 79 (appel gratuit)

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE À PARTIR DU 1^{er} AVRIL

du lundi au vendredi 9 h – 12 h / 14 h – 17 h 30
samedi 9 h – 17 h 30
dimanche 9 h – 13 h

environnement

Inscriptions ouvertes jusqu'au 30 juin pour le concours jardins et balcons fleuris

La ville organise le 9^e concours « Jardins et balcons fleuris », ouvert à tous les Gonessiens. Si vous entretenez un massif, un potager, des potées ou des jardinières visibles de la rue, n'hésitez pas à vous inscrire en nous retournant, avant le 30 juin, le bulletin d'inscription. Le jury viendra admirer vos réalisations qui seront notées d'après quatre critères: l'ouverture du jardin sur l'extérieur et son impact sur le paysage urbain, la composition générale du jardin (association et

agencement des plantes), la diversité et l'équilibre entre les différentes plantes, et l'entretien régulier nécessaire à la valorisation du jardin. Si votre boîte aux lettres est accessible, vous trouverez un avis de passage suite à leur visite. Rendez-vous cet automne pour découvrir le classement: chaque participant recevra une récompense pour marquer la volonté de la Ville d'encourager toutes les initiatives individuelles qui améliorent la qualité du cadre de vie dans nos quartiers.



BULLETIN d'inscription pour Le concours "Jardins et balcons fleuris"

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

ÉTAGE

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LOCALISER LE JARDIN OU LE BALCON

JARDIN FLEURI VISIBLE DE LA RUE

BALCON VISIBLE DE LA RUE

Date limite d'inscription
30 Juin 2012

Réponse à adresser
uniquement par courrier

Mairie de Gonesse
Service des espaces verts
66 rue de Paris – 95 500 Gonesse

6^e année de maintien des taux

La Ville maintient ses taux d'imposition

Depuis 2006, la Ville n'a pas augmenté les taux d'imposition. Malgré le contexte de crise économique et des réformes qui touchent les collectivités territoriales, la Ville maintient un niveau élevé d'investissement, de qualité de service aux habitants, avec une dette sécurisée et maîtrisée.

Le vote du budget se fait dans un contexte de réformes qui n'est pas favorable aux collectivités territoriales: les dotations et subventions baissent en 2012 de 1,68 %, en particulier en raison de la diminution de celles de l'État, du Conseil général et de la Caisse d'Allocations Familiales. En trois ans, la dotation forfaitaire, qui est la principale dotation de l'État, a diminué de 8,7 %, ce qui est considérable, car cette dotation représente environ 20 % du budget de fonctionnement: depuis 2009, la Ville a perdu 848 122 €.

Une bonne gestion budgétaire au service du développement de la ville

Malgré ce contexte, la Ville a décidé pour la sixième année

consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ce résultat positif pour les Gonessiens n'est possible que grâce à une bonne gestion budgétaire. Michel Jaurrey, maire-adjoint chargé des finances, du budget et du projet de Ville déclare « *Le Maire m'a fixé trois objectifs: assurer la maîtrise budgétaire, poursuivre une politique dynamique d'investissement ainsi que sécuriser la dette et limiter le recours à l'emprunt* ». L'effort de maîtrise budgétaire réalisé par les services municipaux permet de continuer de développer le service rendu aux Gonessiens, de poursuivre la politique d'investissement et de réaliser des aménagements dans tous les quartiers. Les dépenses ont faiblement progressé entre 2011 et 2012 (+0,14 % entre 2011 et 2012, soit moins que l'inflation 2011, estimée à 2,3 %). En moyenne,

le niveau d'investissement de la Ville se situe à 13 millions d'euros par an, soit bien au-dessus de la moyenne des villes de même taille.

La politique de développement économique de la Ville permet également de dégager un niveau de recettes fiscales conséquent grâce à l'installation de nombreuses entreprises comme les Gonessiens peuvent le constater dans la ZAC des Tulipes (près de l'aéroport du Bourget) et celle de l'Entrée Sud (autour du magasin Leroy-Merlin).

Cependant, pour une ville comme Gonesse qui a fait de l'accueil de nouvelles entreprises le moteur de développement, la fin de la taxe professionnelle conduit à affaiblir les rentrées fiscales. Cette réforme décidée par le gouvernement est en outre socialement injuste: la part de la contribution des entreprises à la fiscalité locale a diminué (passant

MONTANT DE LA DOTATION FORFAITAIRE VERSÉE PAR L'ÉTAT



L'extension/réhabilitation/insonorisation de l'école Roger Salengro représente encore en 2012 l'investissement le plus important pour la Ville.

LA TOTALITÉ DE LA DETTE GONESSIENNE SÉCURISÉE

2%

emprunts à taux variables
indexés sur le livret A
et le livret d'épargne populaire

98%

emprunts à taux fixe



de 45 % à 35 %) tandis que celle des ménages a augmenté (de 55 % à 65 %). Cela signifie qu'une hausse des taux d'imposition pèserait plus sur les ménages que sur les entreprises.

Le choix de maintenir les taux résulte aussi de la volonté de préserver le pouvoir d'achat des Gonessiens à un moment où la crise économique et de nombreuses réformes touchent les habitants.

Une dette maîtrisée

L'objectif de restructurer la dette pour la sécuriser entièrement, stabiliser son niveau, le réduire

si possible, et surtout limiter le recours à l'emprunt est tenu totalement.

Le niveau de la dette est maîtrisé avec une baisse de 7,14 % en un an. La dette est entièrement sécurisée, avec 98 % en taux fixes et 2 % avec des taux indexés sur le livret A et le livret d'Épargne Populaire. Le taux moyen est légèrement en dessous des 4 %.

Quand on voit les difficultés de beaucoup de collectivités avec des prêts à risque, dits toxiques, et des taux de 10, 15, 20 % parfois plus, la situation de Gonesse est satisfaisante. Une gestion financière saine est un sérieux atout pour Gonesse.



De nombreuses entreprises se sont installées sur la ville:

- Sur la ZAC des Tulipes: Centre de tri européen de La Poste, Manutan, GL Events, Movianto, General Motors;
- Sur la ZAC de l'Entrée Sud: Sedifrais, Leroy Merlin, ainsi que de nombreux hôtels et restaurants.



INTERVIEW DE MICHEL JAURREY,
MAIRE-ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU PROJET DE VILLE

Depuis 2006, vous n'avez pas augmenté les taux communaux d'imposition...

Oui, et c'est un choix important. Quand le Maire a pris cette décision importante en 2006, certains ont cru pouvoir ironiser en prétextant la proximité des échéances électorales. Mais cela dure depuis six ans et ce faux prétexte ne tient pas. C'est au contraire une décision mûrement réfléchie qui tient compte d'une réalité: les difficultés que rencontrent de nombreuses familles gonessiennes. Beaucoup d'habitants connaissent des fins de mois plus qu'éprouvantes car la crise frappe durement. C'est la raison principale qui a motivé de ne pas augmenter nos taux. Bien évidemment, cela crée des contraintes budgétaires. Il faut donc serrer les dépenses et chacun doit comprendre qu'il y a des priorités et que tout ne peut être réalisé.

... mais les impôts locaux augmentent et les habitants ont du mal à comprendre.

Oui, les impôts locaux augmenteront en 2012 pour deux raisons:

- La première, c'est une décision du gouvernement, qui chaque année fixe dans la loi de finances l'augmentation des bases, c'est-à-dire de la valeur locative brute inscrite sur la feuille d'imposition. Pour 2012, l'augmentation décidée par le gouvernement est de 1,8 %, ce qui se répercute automatiquement sur l'impôt.
- La deuxième raison, c'est la décision de la nouvelle majorité UMP du Conseil Général du Val d'Oise à laquelle s'est fortement opposé notre conseiller général de Gonesse, Cédric Sabouret. Pour la deuxième année consécutive, le département augmente lourdement la taxe foncière. En 2011, certains ont payé plus de 120 € d'impôt foncier supplémentaire du fait de cette décision de la nouvelle majorité UMP.

*Élection présidentielle les 22 avril et 6 mai
et élections législatives les 10 et 17 juin*

Voter, un acte civique et un devoir citoyen

La France est une démocratie et le fait de voter est un acte citoyen. En tant que représentant du peuple, le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans par un mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, tout comme les députés élus lors des élections législatives qui ont lieu tous les cinq ans. Cette année, l'élection présidentielle aura lieu les 22 avril et 6 mai, et les élections législatives les 10 et 17 juin.

Pour exercer votre droit de vote qui est aussi un devoir citoyen, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Le jour du vote, rendez-vous dans votre bureau de vote (celui-ci est mentionné sur votre carte d'électeur) entre 8h et 20h. Vous devrez être muni d'un titre d'identité officiel (carte d'identité, passeport ou d'une autre pièce d'identité acceptée selon l'arrêté du 24 septembre 1998 consultable sur le site internet de la Ville). Si vous pensez ne pas pouvoir être

disponible à ces dates, pensez à faire une procuration : rendez-vous pour cela au Tribunal d'Instance (place du 8 mai 1945) ou à l'hôtel de police (rue Henri-Dunant) muni d'une pièce d'identité, de votre carte d'électeur (si vous l'avez) et des informations concernant l'électeur qui votera à votre place (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Celui-ci doit être inscrit dans la même commune que vous mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote et ne peut recevoir

que deux procurations maximum, dont une seule établie en France. Il est maintenant possible de faire une procuration pour un tour de scrutin, les deux tours d'une élection ou même une année entière. Les officiers de police judiciaire compétents se déplacent à la demande écrite des personnes dont l'état de santé ou physique ne leur permet pas de se déplacer. Le Tribunal d'instance du lieu de travail de l'électeur est également compétent pour établir une procuration.

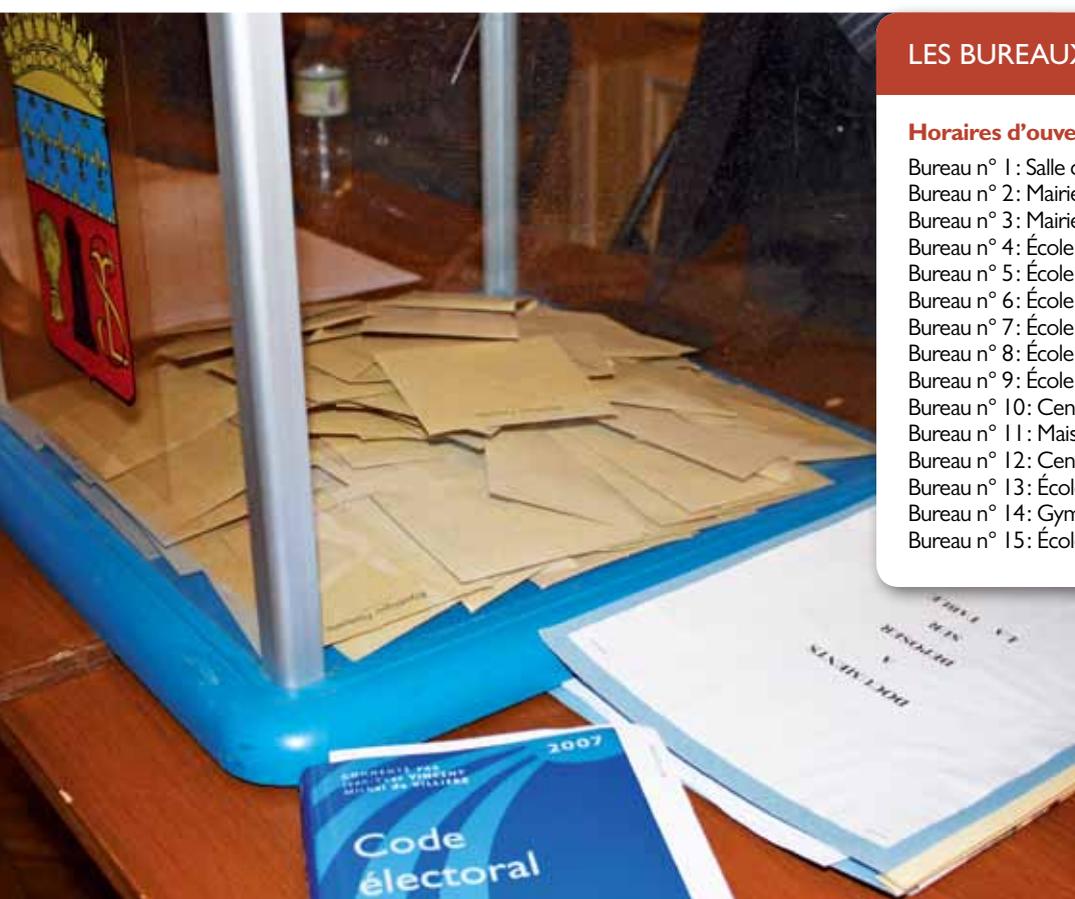
Contact

Direction de la population
Service des élections
4, place du Général-de-Gaulle
95 500 Gonesse
Tél. : 01 34 45 10 80

LES BUREAUX DE VOTE À GONESSE

Horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote: 8h – 20h

- Bureau n° 1 : Salle des fêtes Jacques Brel – 5, rue du Commandant Maurice Fourneau
- Bureau n° 2 : Mairie, Salle du Conseil Municipal – 66, rue de Paris
- Bureau n° 3 : Mairie, Salle des Commissions – 66, rue de Paris
- Bureau n° 4 : École maternelle Marie Laurencin – Haute Ruelle – 22 bis, rue Claret
- Bureau n° 5 : École maternelle Charles Perrault – 36 bis, avenue Léon Grandfils
- Bureau n° 6 : École élémentaire Roger Salengro – 96, avenue Gabriel Péri
- Bureau n° 7 : École élémentaire Charles Péguy – 51, avenue des Jasmins
- Bureau n° 8 : École maternelle Marc Bloch – Square du Nord
- Bureau n° 9 : École maternelle René Coty – Square de la Garenne
- Bureau n° 10 : Centre Socioculturel Marc Sangnier – Square des Sports
- Bureau n° 11 : Maison de quartier des Tulipes – 37, avenue Maurice Ravel
- Bureau n° 12 : Centre Socioculturel Louis Aragon – 20, avenue François Mitterrand
- Bureau n° 13 : École maternelle dela Madeleine – 9, rue Alfred de Vigny
- Bureau n° 14 : Gymnase COSEC – 8, avenue Raymond Rambert
- Bureau n° 15 : École élémentaire Benjamin Rabier – 35, avenue Maurice Ravel





Nouvel hôpital Le Conseil de surveillance s'oppose à La suppression de 140 lits

Dans une lettre datée du 13 février, adressée à Jean-Pierre Blazy, maire et président du Conseil de surveillance de l'hôpital de Gonesse, Claude Evin, Directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS IDF) a prévenu du réexamen du projet de construction du nouvel hôpital. À l'annonce d'une réduction de 140 lits, le Conseil de surveillance manifeste son opposition catégorique face à ces projets injustifiés dans une motion votée le 15 mars à l'unanimité par les élus, médecins, représentants syndicaux des salariés et représentants des usagers.

Nouvel hôpital

Nouvel hôpital : le Conseil de surveillance s'oppose à la suppression de 140 lits

Dans une lettre datée du 13 février, adressée à Jean-Pierre Blazy, maire et président du Conseil de surveillance de l'hôpital de Gonesse, Claude Evin, Directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS IDF) a prévenu du réexamen du projet de construction du nouvel hôpital. À l'annonce d'une réduction de 140 lits, le Conseil de surveillance manifeste son opposition catégorique face à ces projets injustifiés dans une motion votée le 15 mars à l'unanimité par les élus, médecins, représentants syndicaux des salariés et représentants des usagers.

Le projet du nouvel hôpital de Gonesse est engagé depuis 2001 et représente un coût d'environ 320 millions d'euros, financé conjointement par l'ARS IDF et l'établissement. Il fait partie des trois seules constructions neuves maintenues dans un contexte de restriction budgétaire qui a conduit l'ARS à geler 15 autres chantiers en Île-de-France. Comme l'a annoncé en février Claude Evin, directeur général de l'ARS, tous les projets d'investissements sur les hôpitaux (constructions nouvelles, réhabilitations, extensions...) sont en train d'être réexaminés.

140 lits en moins pour le nouvel hôpital?

Le projet de nouvel hôpital est de construire un nouveau bâtiment de Médecine – Chirurgie – Obstétrique (MCO) qui permette de conserver un même nombre de lits, soit 942. L'ARS a exprimé sa volonté de réduire la capacité du nouvel hôpital de 140 lits, ce qui correspond à un étage du nouvel hôpital.

En conséquence, l'ARS est sur le point de décider que le dernier étage de l'hôpital restera

vide et qu'il sera occupé par une autre activité que celle de l'hôpital. Comme le chantier est déjà démarré, il est en effet impossible d'en modifier les plans. Cependant, la direction de l'hôpital a fait l'analyse que construire le dernier étage de l'hôpital sans l'aménager ne conduirait à réaliser aucune économie, mais au contraire à augmenter le coût de l'investissement.

Depuis 2001, chaque étape de la réalisation du contrat d'objectifs et de moyens signé par Élisabeth Guigou, alors ministre en charge de

La mobilisation a permis de sauver le service de cardiologie interventionnelle de l'hôpital que l'État voulait fermer.



la santé, et Jean-Pierre Blazy, a été validée. Que ce soit sa conception ou son mode de financement. Il est incompréhensible que le nouvel hôpital soit aujourd'hui brutalement remis en cause dans son équilibre général.

Afin de faire face à l'annonce d'une décision devant être prise à la fin du premier trimestre, Jean-Pierre Blazy a pris le parti de réunir le Conseil de surveillance de façon anticipée. Lors de la séance du 15 mars dernier, le Conseil de Surveillance de l'hôpital de Gonesse a adopté à l'unanimité une motion s'opposant au projet de l'ARS.

Des menaces à répétition sur l'hôpital

Les Gonessiens se rappellent qu'en 2011, l'État, à travers à l'ARS, voulait fermer le service de cardiologie interventionnelle. Cette volonté, annoncée le 21 février 2011, a été fortement combattue par les élus, les habitants et les personnels hospitaliers. La pétition lancée à l'initiative de Jean-Pierre Blazy, maire et Président du Conseil de surveillance, a recueilli 16 000 signatures en quelques semaines. Une manifestation a été organisée le 7 avril devant le ministère de la Santé. La très forte mobilisation a permis d'éviter la fermeture.

En 2011 également, l'État n'a pas tenu ses engagements financiers pour la première fois depuis 2001 : le contrat d'objectifs signé à cette époque prévoit le versement de 900 000 € à l'hôpital, ce qui n'a pas été fait l'année dernière. Pourtant, cette participation ne représente que 15 % du coût du nouvel hôpital, tandis que le centre hospitalier finance les 85 % restants sur ses fonds propres et en empruntant auprès des banques.



Une mobilisation en préparation

La nouvelle menace est cette fois-ci plus grave encore car, en cas de confirmation de la décision, ce sont 140 lits qui disparaîtront. Élus, représentants des agents de l'hôpital sont prêts à lancer une nouvelle mobilisation pour que la capacité du nouvel hôpital ne soit pas amputée.

Le Conseil de surveillance a contesté les chiffres de l'ARS. Pour justifier la réduction de la capacité de l'hôpital, elle tente de démontrer que celui-ci est surdimensionné par rapport à la démographie locale. Problème : les chiffres donnés par l'ARS sont faux : sur les 36 communes du bassin de santé de l'hôpital (l'Est du Val d'Oise), la population légale est de 275 000 habitants (d'après l'INSEE et le dernier recensement de 2009) et non pas 180 000 comme l'affirme l'ARS. De plus, comme l'explique M. Anicet, maire-adjoint chargé de la Santé : « On construit un hôpital pour 50 ans. Il faut penser à l'avenir ». Il faut anticiper sur les importants projets de développement du territoire et l'augmentation de la population de l'Est du Val d'Oise dans les années à venir. L'État fixe lui-même un objectif de 1 200 constructions de logements supplémentaires chaque année pour l'accueil de nouveaux habitants.

Pour les professionnels sur le terrain, cette fermeture anticipée des lits représente une attaque du service public de la santé, comme le dit clairement M. Peruti, élu CGT, Secrétaire du C.H.S.C.T. (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), représentant du personnel au Conseil de surveillance : « Ce projet de l'ARS, c'est toute une politique

Les membres du Conseil de surveillance présidé par le Maire ont voté à l'unanimité une motion pour exiger que l'État ne réduise pas la capacité du nouvel hôpital.



Vue du hall du futur hôpital

de santé que nous contestons. Nous ne voulons aucune fermeture de lits. Nous ne négocierons pas là-dessus. » Et M. Farid, représentant CGT du personnel de s'interroger: « 140 lits, cela représente entre 300 et 400 emplois qui seront supprimés à Gonesse. Que va-t-on mettre à la place: une activité privée, plus lucrative? On voit bien la volonté de démanteler le service public ».

Cela est tout aussi évident pour le D^r Venutolo, président de la commission médicale d'établissement, à ce titre représentant des médecins: « Nous, les médecins, sommes sur le terrain. Avec 140 lits, on peut dire avec certitude qu'on ne sait pas faire. On ne saura plus prendre en charge tous les patients qui viennent aujourd'hui à l'hôpital de Gonesse. Nous sommes déjà aujourd'hui en manque de lits. Il est inconcevable de réduire la capacité de 140. On ne répond plus aux missions de service public. »

Dans la motion votée à l'unanimité le 15 mars dernier, le Conseil de surveillance demande au Directeur de l'Agence Régionale de Santé de renoncer au réexamen du projet de construction du nouvel hôpital de Gonesse et à l'inverse de respecter



les engagements contractés par l'État pour le financement de cette opération importante pour les habitants de l'Est du Val d'Oise. Comme le rappelle Jean-Pierre Blazy: « Sur notre territoire, il y a une grande inégalité d'accès aux soins. C'est le rôle de l'hôpital public que d'y remédier. Il est absolument inacceptable que des atteintes à répétition lui soient portées. Il faut arrêter la casse des services publics. Grâce aux 16 000 personnes qui ont signé la pétition, nous avons réussi l'année dernière à sauver la

cardiologie interventionnelle. Nous sommes prêts à nous mobiliser de nouveau pour que le nouvel hôpital ne soit pas amputé de 140 lits ».

Vue de l'extérieur du nouvel hôpital. L'État veut réduire la capacité du nouvel hôpital de 140 lits.



Fusillade à la Fauconnière

La Ville de Gonesse demande à l'État de mettre les moyens sur la sécurité

En dépit des appels répétés de la Municipalité en faveur d'une présence policière renforcée dans le quartier de la Fauconnière et le signalement des deux adresses auxquelles s'est produite une fusillade comme lieux de trafics, un drame n'a pu être évité le 27 février dernier. Hocine, 20 ans, a été exécuté et un de ses amis blessé lors d'un règlement de comptes probablement lié au trafic de stupéfiants.

Suite aux coups de feu survenus lundi 27 février square des sports et square du nord et qui ont coûté la vie à un jeune, Jean-Pierre Blazy avait interpellé une nouvelle fois l'État pour que des moyens conséquents soient déployés pour assurer la sécurité des habitants et le suivi des enquêtes. Le Maire de Gonesse déplorait par ailleurs le fait qu'en dépit d'informations concordantes données à la police avant le drame, aucune enquête n'ait été menée avant.

En effet, la Ville de Gonesse avait alerté à de nombreuses reprises, lors de réunions avec les services et les responsables de la police nationale, de la justice et de la préfecture afin que des mesures efficaces soient prises pour démanteler les trafics repérés et signalés. Aussi, l'opération de police qui a été réalisée en début d'année sur le trafic de stupéfiants à la Fauconnière ne semble pas avoir donné de résultats à la lumière des derniers événements survenus le soir du 27 février.

Plus de 150 personnes venues dire non à la violence

Afin de d'échanger sur les conséquences engendrées par la fusillade, une réunion publique à laquelle ont participé plus de

150 personnes a été organisée le 12 mars par la Municipalité. Bien qu'officiellement invités, le Directeur départemental de la sécurité publique, Madame le procureur de la République de Pontoise et Madame la commissaire n'y ont pas participé.

Les habitants venus en nombre ont regretté le fait que pour les délinquants la drogue avait plus de valeur qu'une vie. Ils ont aussi dit ressentir chaque jour les effets du désengagement de l'État à tous les niveaux (dans l'éducation, la police, la justice...). Craignant que l'insécurité se propage, ils ont souhaité qu'une opération soit rapidement menée contre tous les trafics du quartier.

La Ville souhaite un renforcement des effectifs de police et des moyens de la justice

À présent que la situation ne peut plus rester sans réponse, il est temps de mettre en œuvre une nouvelle sécurité proche du terrain et efficace. Celle-ci doit être assurée par une police dotée de moyens humains et matériels qui soient à la hauteur des objectifs, présente sur le terrain et capable de démanteler les trafics.

Pour Jean-Pierre Blazy, « la population attend de l'État la création de zones de sécurité prioritaires dotées de davantage de moyens plutôt que des discours d'autosatisfaction ».

Plus de 150 personnes ont participé à la réunion publique organisée le 12 mars salle Jacques Brel à la suite des événements survenus dans le quartier de la Fauconnière.



Retrouvez la réaction du Maire en vidéo dans la Galerie vidéo du site internet www.ville-gonesse.fr/mediatheque.

Retrouvez le communiqué de presse à la page communiqués du site http://www.ville-gonesse.fr/communiqués_presses

Semaine internationale de la courtoisie sur la route

Comment améliorer la sécurité aux abords des écoles?



Chaque année, des villes travaillent à sensibiliser les parents aux abords des établissements scolaires. Cette manifestation est organisée par l'Association Française de Prévention des Comportements sur la route. À Gonesse, parce que l'on remarque de nombreuses incivilités aux moments où les parents déposent et récupèrent leurs enfants à l'école, la Ville a participé pour la première fois à cette opération.

Informations

Agence civile
01 30 11 50 50
Site: www.courtoisie.org

Plusieurs élus – comme sur cette photo Malika Caumont et Gérard Grégoire devant l'école Benjamin Rabier – ont participé avec des jeunes du CMJ et des employés municipaux à la semaine de la courtoisie.

Du 19 au 24 mars a lieu la semaine internationale de la courtoisie sur la route. À cette occasion, une vaste campagne de sensibilisation, qui vise à prendre conscience de ces actes et de leurs conséquences a été réalisée par les services de la ville de Gonesse, accompagnés par les parents d'élèves, les conseillers de quartiers, les directeurs des écoles et les élus municipaux. Cette expérience s'est déroulée dans la confiance, la convivialité, le partage et l'échange d'idées.

Cette opération a permis de rappeler que les règles de circulation autour des établissements scolaires sont les mêmes que partout ailleurs et que l'application du code de la route ne doit souffrir d'aucune exception.

Pour faire réfléchir les parents des écoles élémentaires Adrien Théry, Jean Jaurès, Charles Péguy et Benjamin Rabier sur la gestion du stress matinal et de ses conséquences, le dialogue a été engagé et des mini-brochures « petit guide de la courtoisie » leur ont été distribuées.

Comme le rappelle Malika Caumont, maire-adjointe déléguée à la civilité, à la citoyenneté, à la vie associative et à la coordination des centres socioculturels, « toute politique de gestion du stationnement ne peut trouver son efficacité que si elle s'accompagne de moyens de prévention, de la proximité avec les citoyens, de contrôles et de sanctions appropriées, l'incivilité restant l'une des principales causes de l'engorgement de la chaussée et des trottoirs surtout aux abords des écoles lors de rentrées et sorties. Les manquements au respect des règles de vie, l'occupation de la chaussée de manière illicite et irresponsable – de façon consciente ou non – engendrent embouteillages, énervements, tensions, comportements démesurés, insultes et dangers pour les piétons et automobilistes. Et surtout un spectacle désolant pour les enfants en pleine construction de leur personnalité ».



PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE

Afin d'échanger sur ces problématiques, un questionnaire a été distribué pendant la semaine. Vous pouvez y répondre à votre tour sur le site de la ville: www.ville-gonesse.fr.

Gonesse, ville propre

Propreté : l'affaire de tous

Déjections canines, déchèterie, encombrants, conteneurs enterrés : la Ville propose aux habitants de nombreux dispositifs pour faire en sorte que Gonesse soit une ville propre. Mais la propreté est l'affaire de tous !

Malgré le budget annuel alloué par la Ville en matière de propreté et les différents services mobilisés pour la maintenir, il reste encore beaucoup à faire en terme de responsabilité individuelle pour conserver les rues de la ville propres.

Sensibilisation des propriétaires de chiens

Des espaces et des dispositifs existent pour permettre aux propriétaires canins de promener leurs chiens sans laisser de déjections sur les trottoirs. En 2011, à la demande de la Ville, l'association « Vert de ville » a entrepris une sensibilisation : les emplacements des collecteurs de déjections canines doivent être utilisés afin de respecter la propreté des rues. Cette opération sera renouvelée en 2012 afin de poursuivre ces efforts, notamment dans le centre-ville, au rythme d'une semaine par mois d'avril à octobre. M. Guerrier, représentant de l'association, viendra à votre rencontre sur les horaires de promenade de 7h30 à 10h30 ou

de 17h à 20h : merci de lui réserver le meilleur accueil.

Conteneurs enterrés sur le secteur de la Fauconnière

Les conteneurs enterrés représentent un investissement important de la Ville et des bailleurs pour la propreté. Encore faut-il que chacun respecte les règles : malgré des actions de sensibilisation, beaucoup de déchets sont retrouvés à terre les lundis matins alors que les cuves ne sont pas pleines. Il appartient à chacun de veiller à la bonne utilisation de ces conteneurs.

De nouvelles habitudes à prendre avec les encombrants

Une nouvelle opération de sensibilisation sera menée en 2012. De même, la police municipale est vigilante afin de verbaliser et procéder à l'enlèvement des véhicules qui empêchent trop fréquemment la collecte des ordures. Par ailleurs, veillez à utiliser

des sacs poubelles (au maximum de 50 l) pour vos ordures ménagères non recyclables et à vous adresser à votre gardien en cas de difficulté pour introduire vos déchets : vous ne devez pas déposer de sacs au sol ni d'encombrants.

La collecte mensuelle des encombrants en porte à porte a été supprimée depuis 2009 au profit de l'ouverture de la déchèterie, 17 rue Gay-Lussac. Néanmoins, un service de collecte des encombrants sur rendez-vous a été mis en place, à destination uniquement des personnes à mobilité réduite et des administrés ne disposant pas de véhicules (ces rendez-vous sont assujettis à un règlement strict, remis lors de la prise de rendez-vous, tant sur la quantité que la qualité des encombrants faisant l'objet de la demande). Déposer vos encombrants à la déchèterie est un geste éco-citoyen qui permet de trier les déchets et de mieux les traiter. L'augmentation de la fréquentation de la déchèterie de 12430 passages en 2010 à 15762 passages en 2011 est un indicateur positif. Cependant, le nombre important de dépôts sauvages est inacceptable. Chacun doit respecter les règles de collecte des déchets. Comme le précise Yolande Garret, conseillère municipale déléguée à l'environnement urbain, « la commune est dotée de tous les éléments indispensables au maintien de la propreté de la ville, mais nous déplorons encore de trop nombreuses incivilités ».

Contact

Direction
de l'aménagement urbain
Service environnement
Bureau du parc
66, rue de Paris
Tél. : 01 3445 11 44



En 2011, des conteneurs enterrés ont été installés dans la majeure partie du quartier de la Fauconnière.

Maison des adolescents de l'Est du Val d'Oise

La Maison des adolescents a fermé ses portes

Jean-Pierre Blazy, Maire et Président de l'Association de la Maison des adolescents avait averti: sans renforcement des financements par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Maison des adolescents de l'Est du Val d'Oise fermerait ses portes. L'association a été dissoute le 31 mars. Mais tout sera fait pour rouvrir la structure.

Mercredi 21 mars, l'Assemblée générale extraordinaire de l'association a pris acte de l'insuffisance des financements. La dissolution de l'association a été prononcée. La Maison des adolescents a fermé ses portes le 31 mars.

« C'est à contrecœur et avec une grande déception que les membres de l'Assemblée générale ont été contraints de prendre cette décision que nous voulions à tout prix éviter » a déclaré Jean-Pierre Blazy.

L'ouverture en septembre 2010 de la Maison des adolescents répondait à une attente très forte à la fois des professionnels et des jeunes: apporter des réponses au mal-être des adolescents, leur proposer un lieu d'écoute, de prise en charge et d'orientation qui leur serait entièrement dédié, gratuit et anonyme. En 2011, pour sa première année de fonctionnement, elle avait accueilli 1 500 jeunes. Son équipe en avait rencontré 1 000 supplémentaires en se rendant en particulier dans les établissements scolaires.

Jean-Pierre Blazy regrette que la Maison des adolescents n'ait pas été suffisamment soutenue. « On ne peut pas dire que les banlieues et la jeunesse sont une priorité et ensuite ne rien faire pour sauver la Maison des adolescents de l'Est du Val d'Oise. »

Une fermeture provisoire

Jean-Pierre Blazy, également Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gonesse, et Jean-Pierre Burnier, directeur

En 2011, la Maison des adolescents avait accueilli 1 500 jeunes. Elle est aujourd'hui fermée. Mais tout est fait pour qu'elle puisse rouvrir ses portes dans les meilleurs délais.





Le Pôle Jeunesse Solidarité accueillait au 1^{er} étage la Maison des ados. Le Pôle Jeunesse Solidarité, propriété de la Ville, reste ouvert et continue d'accueillir le CCAS, le Point Information Jeunesse et plusieurs autres services aux habitants.



PAROLES D'ADOS

Marion, 18 ans

« Avant de venir à la Maison des adolescents (MDA), je n'avais pas cette mine là. Un jour, l'an dernier, j'ai brusquement développé une phobie scolaire, vraiment invalidante, puisque l'idée même d'être au lycée me paniquait et me paralysait. Je n'ai pas pu m'y rendre pendant plusieurs mois. Une amie de ma mère m'a suggéré la MDA. Banco : un suivi de quelques mois avec le pédo-psychiatre a tout débloqué. J'ai appris à me connaître, repris les cours et j'ai de bonnes notes. »

Sophia, 16 ans

« Pendant 5 mois, je n'ai pas eu mes règles. J'étais terrifiée et n'ai pas osé en parler à ma mère. Ici, immédiatement, j'ai pu en parler à une gynéco qui m'a rassurée. »

Walid, 16 ans

« À notre âge, on est vraiment obsédés par l'amour, les études et le moyen de sortir de la banlieue. Ici, l'équipe est vraiment experte sur le public ado. C'est bien de se confier. Je viens aujourd'hui détendu. »

Extrait du journal *Le Parisien*, Édition Val d'Oise du 19 mars 2012.

de l'hôpital, sont déterminés à rechercher une solution pour que la Maison des adolescents puisse renaître tant est cruciale la question de la santé mentale des jeunes. L'équipe pourrait être reconstituée et recrutée cette fois-ci par le centre hospitalier. De nouveaux financements devront être obtenus. Cependant, Jean-Pierre Blazy pose une condition. Il faut que la spécificité de la Maison des adolescents soit respectée : la prévention doit accompagner le soin. La Maison des adolescents doit continuer de pouvoir répondre aux difficultés éducatives, sociales, familiales ou encore psychologiques des jeunes.

EXTRAITS DE MESSAGES DE SOUTIEN DE PARTENAIRES AYANT DÉFENDU LA MAISON DES ADOLESCENTS JUSQU'AU BOUT

Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional

« Monsieur Evin (directeur de l'Agence régionale de santé) devrait concentrer une partie de son action en faveur de la santé des jeunes et la prévention. En effet, c'est à ce moment-là que peuvent être identifiés, dépistés et traités un certain nombre de troubles, d'où l'importance de la prévention qui doit commencer dès l'enfance. »

Les infirmières scolaires

« Nous constatons quotidiennement que la MDA de l'Est du Val d'Oise permet une prise en charge précoce du mal-être de ces jeunes par une accessibilité aux soins rapide et gratuite. Nous espérons qu'elle pourra poursuivre encore longtemps sa mission d'utilité publique et qu'elle obtiendra les financements nécessaires. »

Le Principal d'un collège de l'Est du Val d'Oise

« La Maison des ados est une structure indispensable pour faire appliquer dans les établissements scolaires l'obligation de fournir aux élèves une éducation à la sexualité. Dans notre bassin, les structures existantes ne peuvent pas répondre à cette demande du fait du manque de personnel et de l'importance des besoins. »

Le Proviseur d'un lycée de l'Est du Val d'Oise

« Depuis l'automne 2010, ce sont plus de 120 lycéens qui ont reçu aide et accompagnement pendant un temps plus ou moins long de la part de la Maison des ados. Ne sont pas comptés dans ce nombre ceux qui ont effectué une simple visite à la structure. On se rend compte du rôle capital que la Maison des ados a très vite rempli. Des parents ont également bénéficié d'un suivi ou d'un appui dans le cadre de l'aide à la parentalité. »

Réaménagement du centre ancien

Îlot central : la construction a démarré

La Ville porte le projet de réaménagement du centre ancien avec un objectif : renouveler ce quartier tout en gardant son caractère.

Suite à un diagnostic archéologique préalable qui a conclu à l'absence de vestiges, la majorité des bâtiments de l'îlot central, anciens, très vétustes et dégradés, ont été démolis entre mai et septembre 2009. Le dernier bâtiment a été démolé début 2011. La réalisation par l'EPA Plaine de France d'une rue piétonne, reliant la rue de Paris à la place du 8 mai 1945, ainsi que la rue Général-Leclerc, permettra la desserte de l'intérieur de l'îlot en transitant via une nouvelle place publique.

Des places de stationnement, dont l'accès sera réservé aux habitants de la résidence, seront aménagées en cœur d'îlot, sans contrevenir à l'attention particulière qui a été portée au paysage autour de la placette. Les clôtures et les espaces verts feront ainsi l'objet d'un soin particulier.

Cet îlot emblématique du centre ancien constitue le point d'orgue des nouveaux aménagements que la Ville a entrepris pour la redynamisation du centre ancien. Sa recomposition contribuera à lui donner un nouveau visage, tant pour l'habitat que pour le commerce.

Gérard Grégoire, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme, nous explique : « Hier, ce polygone Central fermé était occupé par des activités artisanales, agricoles, avec une ferme laitière, un abattoir, une cave à



vin... qui ont progressivement disparu. Aujourd'hui, avec un habitat de haute qualité accueillant une soixantaine de familles, des commerces modernes, une ouverture sur tout le quartier et une circulation adaptée, cet îlot contribue à faire du centre, celui d'une ville appelée à un fort développement tout en conservant les marques du passé. Avec la réalisation de ce projet et, en complément, l'amélioration de l'habitat au service du renouvellement urbain, le Centre ancien renaît et se modernise ».

Vue de l'îlot central depuis la rue de Paris



CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

Le permis de construire a été délivré en juillet 2011 et les travaux de construction des bâtiments, débutés en mars, s'achèveront à la fin de l'année 2013. Ce projet doit permettre la création de :

- 61 logements en accession à la propriété
- deux commerces en pied d'immeuble
- un local pour professions libérales

Vue de l'îlot central depuis la place du 8 mai 1945



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FÉVRIER 2012

Approbation du procès-verbal analytique de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2012.

La Majorité : 27 pour – Groupe UPG/UMP : M. Vigouroux/M. Lebegue : abstention – Joie de Vivre à Gonesse : 2 contre.

**DÉLIBÉRATIONS SOUMISES
AU DÉBAT**

Réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de ses abords et aménagement de locaux administratifs et commerciaux dans l'immeuble place du Général-de-Gaulle – Lancement d'une procédure de désignation d'un maître d'œuvre. Unanimité.

> *Rapporteur: M. le Maire*

Avis du Conseil Municipal sur la déviation de la RD 47 dans le cadre de la concertation avec le public menée par le Conseil Général du Val d'Oise. La Majorité : 26 pour – M. Haroutiounian : abstention – Groupe UPG/UMP : M. Vigouroux/M^{elle} Carrette/M. Lebegue : abstention – Joie de Vivre à Gonesse : 2 contre.

> *Rapporteur: M. Monot*

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour 2012. Unanimité.

> *Rapporteur: M. Richard*

**DÉLIBÉRATIONS
N'APPELANT PAS DE DÉBAT**

Demande de subvention en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel du futur commissariat réhabilité auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Unanimité.

> *Rapporteur: M. le Maire*

Gardiennage et surveillance des bâtiments communaux – Sites et animations diverses sur la commune – Lancement d'une procédure d'appel d'offres. Unanimité.

> *Rapporteur: M. le Maire*

Acquisition – Location – Entretien de vêtements de travail et équipements de protection individuelle – Approbation et signature de l'avenant n° 1 aux lots n° 2 et 3. Unanimité.

> *Rapporteur: M^{me} Gris*

Fouilles archéologiques dans l'église Saint-Pierre – Saint-Paul – Approbation et signature d'une convention avec la Société Sedifrais. Unanimité.

> *Rapporteur: M. Pigot*

Approbation et signature avec la C.A.F. du Val d'Oise d'une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » 2011-2014. Unanimité.

> *Rapporteur: M^{me} Maillard*

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale C.S.F. des résidents de la Fauconnière et l'Association de l'Amicale des locataires du Vignois pour 2012. Unanimité.

> *Rapporteur: M^{me} Caumont*

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la ville – Signature du marché. Unanimité.

Dématérialisation électronique des documents communaux relatifs aux autorisations du droit des sols – Lancement d'une procédure d'appel d'offres. Unanimité.

> *Rapporteur: M. Grégoire*

Location de véhicules de transport en commun avec chauffeur – Signature des marchés. Unanimité.

> *Rapporteur: M. Sabouret*

Délégation d'attributions du Conseil municipal au maire en matière de marchés publics et d'accords cadres – Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Majorité : 27 pour – Groupe UPG/UMP : M. Vigouroux/M^{elle} Carrette/M. Lebegue : abstention – Joie de Vivre à Gonesse : 2 pour.

> *Rapporteur: M. Thauvin*

> *Décisions prises par M. le Maire*

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 mai 2012.



MARCHÉS PUBLICS

La liste des marchés publics passés par la Ville est consultable sur le site : www.ville-gonesse.fr rubrique "marchés publics".

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

• **30 janvier**: Druart Lana • **31 janvier**: Merah Dounia • **1^{er} février**: Lecuyer Steven • **1^{er} février**: Sritharan Aveena • **4 février**: Bassin Selina • **4 février**: Leprêtre Lena • **4 février**: Mahtane Salma • **5 février**: Calamote Irina • **7 février**: Benadjal Sherif • **8 février**: Izabachene Massil • **8 février**: Bieniek Dominika • **10 février**: Dollin Adam • **10 février**: Moghli Wassim • **10 février**: Greusard Louis • **11 février**: El N'fissi Ishaq • **12 février**: Aydemir Belinay • **13 février**: Karami Inayat • **13 février**: Labbat Sirine • **13 février**: Ferchichi Kais • **14 février**: Abdoul Kim-Lee • **14 février**: Tanriverdi Sidem • **15 février**: Kissita Meeyah • **15 février**: Maqsood Souleyman • **17 février**: Fidan Margot • **17 février**: Ramdane Mila • **18 février**: Oz Hugo • **19 février**: Gad Alla Ali • **19 février**: Semedo Gonçalves Edson • **21 février**: Mignot Baudry Lucca • **22 février**: Yousaf Zahra • **23 février**: Lahlou Enzo • **23 février**: Mendy Diélyna • **24 février**: Ergisi Asmin • **25 février**: Ilter Azra • **25 février**: Dad Ilssa • **25 février**: Tanriverdi Denis • **27 février**: Chelafah Fatima • **27 février**: El Mahi Soukayna



MARIAGES

• **4 février**: Leroy René et Nguyen Thi • **11 février**: Saint-Martin René et Deplais Mauricette



DÉCÈS

• **3 février**: Lebrun née Evrard Micheline • **3 février**: Cavalli Solange • **3 février**: Kramarczewski Edouard • **4 février**: Andrews née Pétat Roberte • **4 février**: Carrette née Georges Marie • **5 février**: Malaisé née Hunault Jeannine • **6 février**: Wajnsztajn née Lévy Jacqueline • **9 février**: De Puniet De Parry Roland • **12 février**: Ly Bac • **13 février**: Declercq née Bretonnet Marthe • **14 février**: Hapiot née Richard Suzanne • **15 février**: Marcilly née Bruneaux Léone • **15 février**: Muller Marcelle • **17 février**: Bernard Jacques • **18 février**: De Winne Georges • **21 février**: Bouriot Michel • **25 février**: Lambel née Habegger Marcelle • **26 février**: Chanemouganandame • **27 février**: Nedjam Hocine • **27 février**: Ervel Patrice



MENUS DES CANTINES SCOLAIRES

SEMAINE DU 2 AU 6 AVRIL

LUNDI • Carottes râpées • Salade verte et mimolette • Poulet L.R. rôti • Rôstis de légumes • Chanteneige • Croq lait • Paris Brest

MARDI • Duo haricots beurre et haricots verts vinaigrette • Paupiette de saumon sauce oseille • Penne • Yaourt aromatisé • Yaourt nature sucré • Coupelle compote pomme banane • Coupelle compote pomme framboise

MER-CREDI • Friand Fromage • Steak haché R.A.V. au jus • Petits pois au jus • Cantal • Emmental (bloc) • Fruit de saison

JEUDI • Œufs durs mayonnaise • Maquereaux tomate • Rôti de veau L.R. au jus • Purée de pommes de terre céleri • Petit suisse sucré • Petit suisse aux fruits • Fruit de saison

VEN-DREDI • Rillettes de thon • Pavé de poisson mariné citron • Épinards béchamel et croûtons • Fromage fondu Président • Cantadou ail et fines herbes • Île flottante • Galette Saint-Michel

SEMAINE DU 9 AU 13 AVRIL

LUNDI *FÉRIÉ*

MARDI *ANIMATION POIRE* • Salade iceberg aux poires • Émincé de volaille L.R. au lait de coco et poire

• Purée de carottes • Yaourt nature et sucre • Tarte poire chocolat

MER-CREDI • Salade de penne au pesto • Fricassée de colin sauce crème • Émincé de poireaux • Comté • Montboissier • Fruit de saison

JEUDI *REPAS DE PÂQUES* • Terrine de saumon citron vert • Rôti de canard à l'orange • Pommes forestières • Fromage fondu Président • Croq lait • Mille-feuilles au chocolat

VEN-DREDI • Betteraves au maïs • Salade coleslaw • Nuggets de poisson et citron • Frites au four • Bûchette mi-chèvre • Camembert • Crème dessert au caramel • Crème dessert pralinée

SEMAINE DU 16 AU 20 AVRIL

LUNDI • Lentilles vinaigrette • Tomate et feta • Colin meunière • Carottes Vichy • Pont l'Évêque • Carré de l'est • Fruit de saison

MARDI • Crêpe au fromage • Navarin d'agneau sauce navarin • Rôstis de légumes • Yaourt nature sucré • Yaourt aromatisé • Tarte au citron

MER-CREDI • Cœur de frisée et thon • Salade iceberg croûtons • Jambon de Paris • Jambon de dinde • Pommes noisettes • Chanteneige • Croq lait • Flan à la vanille • Liégeois au chocolat

JEUDI • Mousse de canard et cornichon • Coupelle de pâté pur volaille • Saumonette sauce dieppoise • Chou-fleur persillé • Petit suisse sucré • Petit suisse aux fruits • Bavarois aux fruits exotiques

VEN-DREDI • Macédoine et thon mayonnaise • Sauté de bœuf R.A.V. aux aromates • Haricots beurre • S^t-Paulin prédécoupé • Tome noire prédécoupé • Fruit de saison

SEMAINE DU 23 AU 27 AVRIL

LUNDI • Betteraves vinaigrette • Haricots verts vinaigrette • Tomate farcie sauce tomate • Riz créole • Croq lait • Cantal (prédécoupées) • Fruit de saison

MARDI • Salade verte • bûchette chèvre • Tomates vinaigrette et maïs • Paupiette de veau forestière • Courgettes à l'ail • Fromage blanc sucré • Fromage blanc aux fruits • Salade de fruits frais

MER-CREDI • Carottes râpées maison • Lasagne de saumon • Camembert • Coulommiers • Fruit de saison

JEUDI • Céleri à la rémoulade • Endives mimosa • Sauté de mouton sauce orientale • Semoule aux raisins • Yaourt nature sucré • Yaourt aromatisé • Éclair à la vanille

VEN-DREDI • Tarte fromage • Carré de porc sauce basilic • Rôti de dinde L.R. sauce basilic • Chou-fleur au gratin • Fromage fondu Président • Chanteneige • Mousse au chocolat au lait

SEMAINE DU 30 AVRIL AU 4 MAI

LUNDI • Pizza fromage • Steak de Colin sauce Aurore • Haricots verts • Coulommiers • Camembert • Fruit de saison

MARDI *FÉRIÉ*

MER-CREDI • Tomates vinaigrette • Concombre vinaigrette • Sauté de bœuf brune • Pommes smiles • Cantal (prédécoupé) • Emmental (bloc) • Crème dessert au chocolat • Crème dessert à la vanille

JEUDI • Salade savoyarde (fb, pommes de terre, dés de jambon de dinde, dés d'emmental cube) • Osso bucco dinde L.R. napolitaine • Carottes persillées • Yaourt nature sucré • Yaourt aromatisé • Fruit de saison

VEN-DREDI • Laitue et mimolette • Cœur de frisée au surimi • Brandade de poisson maison • Cantafrais • Chanteneige • Brownie et crème anglaise

8^{ème} Biennale
d'art contemporain
de Gonesse

17 mars - 9 juin 2012

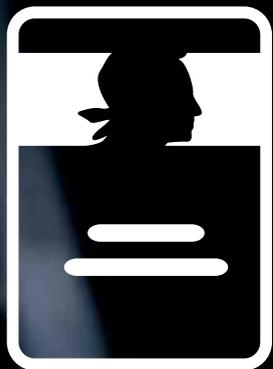
Drola tique

Dominique ANGEL
Marianne BAILLOT
& Charlotte PLASSE
Glen BAXTER
Richard FAUGUET
Julie C. FORTIER
Maïke FREESS
Julien GARDAIR
Jacques HALBERT
Florent LAMOUREUX
Saverio LUCARIELLO
Laurent PERBOS
Philippe POUPET
Moussa SARR
Rémi UCHÉDA
Kasimir ZGORECKI

Pôle culturel de Coulanges

24 rue de Paris | 95500 GONESSE
Entrée libre du mardi au samedi 14h30-17h30
et mercredi 10h-12h et 14h30-17h30
Fermé dimanche et lundi et les 1^{er}, 8 et 17 mai 2012
Tél. : 01 34 45 97 60
E-mail : dacgonesse@mairie-gonesse.fr
www.ville-gonesse.fr





L'élection présidentielle aura lieu les 22 avril et 6 mai 2012.
Les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin 2012.

Votez !

République Française

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.
Si vous pensez ne pas pouvoir être disponible à ces dates
pensez à faire une procuration.

Rendez-vous pour cela au Tribunal d'Instance (place du 8 mai 1945) ou à l'hôtel de police (rue Henri-Dunant) muni d'une pièce d'identité, de votre carte d'électeur (si vous l'avez) et des informations concernant l'électeur qui votera à votre place (nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance).

NB: l'électeur qui votera à votre place doit être inscrit dans la même commune que vous (mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote) et ne peut recevoir que deux procurations maximum, dont une seule établie en France.

Il est maintenant possible de faire une procuration pour un tour de scrutin, les deux tours d'une élection ou même une année entière.

**EN 2012
JE VOTE !!**

Direction de la population - Service des élections
4, place du Général de Gaulle 95 500 Gonesse
Tél.: 01 34 45 10 80